



BULLETIN D'INSCRIPTION

A imprimer et à retourner
dûment complété (2 pages) à :

RANDO QUAD des Hautes Vosges

27, rue de Grammont

88160 RAMONCHAMP

Tél/fax : 03 29 25 28 76

DATE DE LA RANDONNÉE _____

Mme Melle M.

Nom :	Prénom :	
Adresse :		Code Postal : [][][][][][][]
Ville :		
Tél. :	Email :	
N° de permis :	Tél. (en cas d'urgence) :	
Quad (marque modèle):	Immatriculation :	

- Je choisis la formule 1 journée
 Pilote 70 €
 Passager 25 €

3 h de randonnée le matin
Repas de midi à l'auberge
(inclus dans le prix, avec les boissons)
3 h de randonnée l'après-midi

- Je choisis la formule 2 jours
 Pilote 175 €
 Passager 85 €

du Samedi 9h au Dimanche 14h
après le repas de midi

- Je choisis la formule 2 jours avec
arrivée le vendredi après-midi
 Pilote 225 €
 Passager 115 €

Idem avec arrivée le Vendredi après-midi

Le tarif inclut :

La pension complète à l'auberge et
l'encadrement des randonnées.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : « Rando Quad » est l'entité organisatrice de l'évènement.

Article 2 : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 3 : Malgré son caractère sportif, la randonnée ne peut en aucun cas être considérée comme une compétition. Elle n'est à aucun moment soumise à un chronométrage.

Article 4 : Cette randonnée est ouverte à tous quads homologués, réglementairement immatriculés et assurés. Ces véhicules doivent être en bon état de fonctionnement et répondre aux normes de sécurité et du code de la route en vigueur.

Article 5 : Cette randonnée est ouverte aux conducteurs légalement majeurs et disposant d'un permis.

Article 6 : La carte grise, le permis de conduire et l'attestation d'assurance sont obligatoires et doivent être présentés avant le départ.

Article 7 : L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout véhicule qu'il jugerait inadapté, en mauvais état, de construction douteuse ou trop bruyant.

Article 8 : Les participants s'engagent à payer leur essence, les consommations, tout extra qu'ils seraient à même de dépenser en dehors des prestations couvertes par les frais de participations.

Article 9 : Les participants s'engagent à ne commettre aucune déprédation, de quelque nature que ce soit, dans les établissements, les installations mise à leur disposition, ainsi que sur les terres cultivées et les terrains traversés et s'engagent à ne pas utiliser ces chemins à des fins personnels ou professionnels...le hors piste est interdit.

Article 10 : La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion, l'organisateur se réservant le droit d'exclure de la randonnée quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de celle-ci ou serait jugé dangereux pour les autres participants ou les autres usagers des chemins empruntés.

Article 11 : L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre la randonnée et le dégageant totale de la responsabilité de l'organisateur.

Article 12 : En cas d'exclusion, la réservation ne sera pas remboursée et les frais engagés par l'organisateur pour le dit participant resteront dus.

Article 13 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler une randonnée pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, les participants auront droit, à l'exclusion de tout dommage intérêt, au remboursement intégral des sommes versées.

Article 14 : Tout départ manqué, randonnée interrompue ou abrégée du fait du participant, d'un incident ou d'un accident ne donnera lieu à aucun remboursement et n'entraîne en aucune façon la responsabilité de l'organisateur. Les participants partent conscients des risques auxquels ils peuvent être exposés.

Article 15 : En cas d'annulation d'un participant, les frais de réservation pourront être remboursés selon le calendrier suivant :

- ◆ Plus de 15 jours avant le départ, la totalité de réservation.
- ◆ Moins de 15 jours avant le départ, la réservation sera intégralement conservée par l'organisateur.

Article 16 : L'organisateur se dégage de toute responsabilité tant en ce qui concerne les accidents corporels que les éventuels dégâts occasionnés aux machines ou causés à un tiers, l'assurance individuelles du participant couvrant ce risque.

Article 17 : L'attention sera attirée sur le bon comportement à montrer face aux autres usagers des chemins, ainsi que sur l'environnement que chacun prendra soin de respecter.

Je joins un chèque de€ à l'ordre de « sàrl du Grammont », pour réservation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de Rando Quad figurant sur ce bulletin de réservation, et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature :

Imprimer ce formulaire
sur une seule feuille
recto-verso contribue
à préserver
l'environnement